

DIRECTION DES SERVICES TECHNIQUES

N° 24T148

ARRÊTÉ DU MAIRE

DOMAINE : 8.3 Voirie

OBJET : Travaux de stationnement sur la voie publique pour la livraison d'un SPA
Chemin des Eguilles **HORS SECTEUR PNRQAD**
Le 29/05/2024

Le Maire,

Vu le code général des collectivités territoriales articles L2213-1 et suivants,
Vu le code général de la propriété des personnes publiques, notamment les articles L2121-1, L2122-1, L2122-4 et L2125-1,
Vu le code de l'environnement et notamment les chapitres IV du titre V du livre V,
Vu le code de la route, notamment les articles R411-1 et suivants, R411-17 à R411-28 et R110-1 et suivants,
Vu le code pénal, notamment l'article R610-5,
Vu le règlement de voirie de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole,
Vu la délibération n°22121633 du 16 décembre 2022 qui tarifie l'occupation du domaine public sur le territoire communal,

CONSIDÉRANT la demande du pétitionnaire : **EUROPE SPA / FOSELEV, 1, boulevard de la Raffinerie – 13014 MARSEILLE** pour le compte de : **Mr CHABRET, 24 chemin des Eguilles 13700 MARIGNANE**, qu'en raison des travaux susmentionnés, et qu'afin d'éviter tout risque d'accident, il est nécessaire de réglementer la circulation et le stationnement.

ARRÊTE

Article 1 : Le pétitionnaire est autorisé à entreprendre les travaux visés en objet et devra mettre en place et respecter les prescriptions en annexe.

Article 2 : Le pétitionnaire sera rendu responsable de tous dommages ou accidents résultant de ses travaux ou installation ou de l'insuffisance de la signalisation.

Article 3 : L'autorité de police municipale pourra ordonner la mise en fourrière des véhicules en infraction aux dispositions du présent arrêté, conformément à la matérialisation de la signalisation mise en place.

Fait à Marignane, le **30 MAI 2024**

Cet acte peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de la Mairie ou d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Marseille par courrier ou par saisine dématérialisée, via l'application « Télérecours citoyen » accessible depuis le site internet www.telerecours.fr, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception en sous-préfecture.

Le Maire,
Eric Le Dissès



24T 148



ANNEXE A L'ARRETE DE CIRCULATION

En date du 30 MAI 2024

LOCALISATION DE LA DEMANDE

CHEMIN DES EGUILLES

PROPRIETAIRE DE LA VOIE

METROPOLE

DEPARTEMENTALE

COMMUNALE

PRIVEE

LE PETITIONNAIRE ... EUROPE SPA / FOSELEV

Adresse 1 Bd de la Raffinerie 13014 MARSEILLE

Tél./FAX 07 68 49 04 06

Mail raphaelchabert9@gmail.com

POUR LE COMPTE DE

Mr CHABRET 24 Chemin des Eguilles marignane

DATES ET DUREE DES TRAVAUX

le 29/05/2024

Durée des travaux: 1/2 jour

NATURE ET DESCRIPTION DE LA DEMANDE

Stationnement sur la voie publique pour la livraison d'un SPA

Ouverture de tranchées conformément au Règlement de voirie CUMPM

Oui

Non

DAET

Longueur Tranchées

TRAVAUX DE NUIT de 19h à 6h

Voirie moins de 3 ans

STATIONNEMENT INTERDIT + Panneaux

30 KM/h

ALTERNAT MANUEL SI BESOIN

DANGER

ALTERNAT MANUEL TRICOLORE

CHAUSSEE RETRECIE

ROUTE BARREE AVEC DEVIATION

Voir plan de circulation ou délestage

TRAVAUX 1/2 chaussée

Passage VL et PL

CONES DE SIGNALISATION

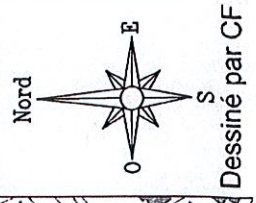
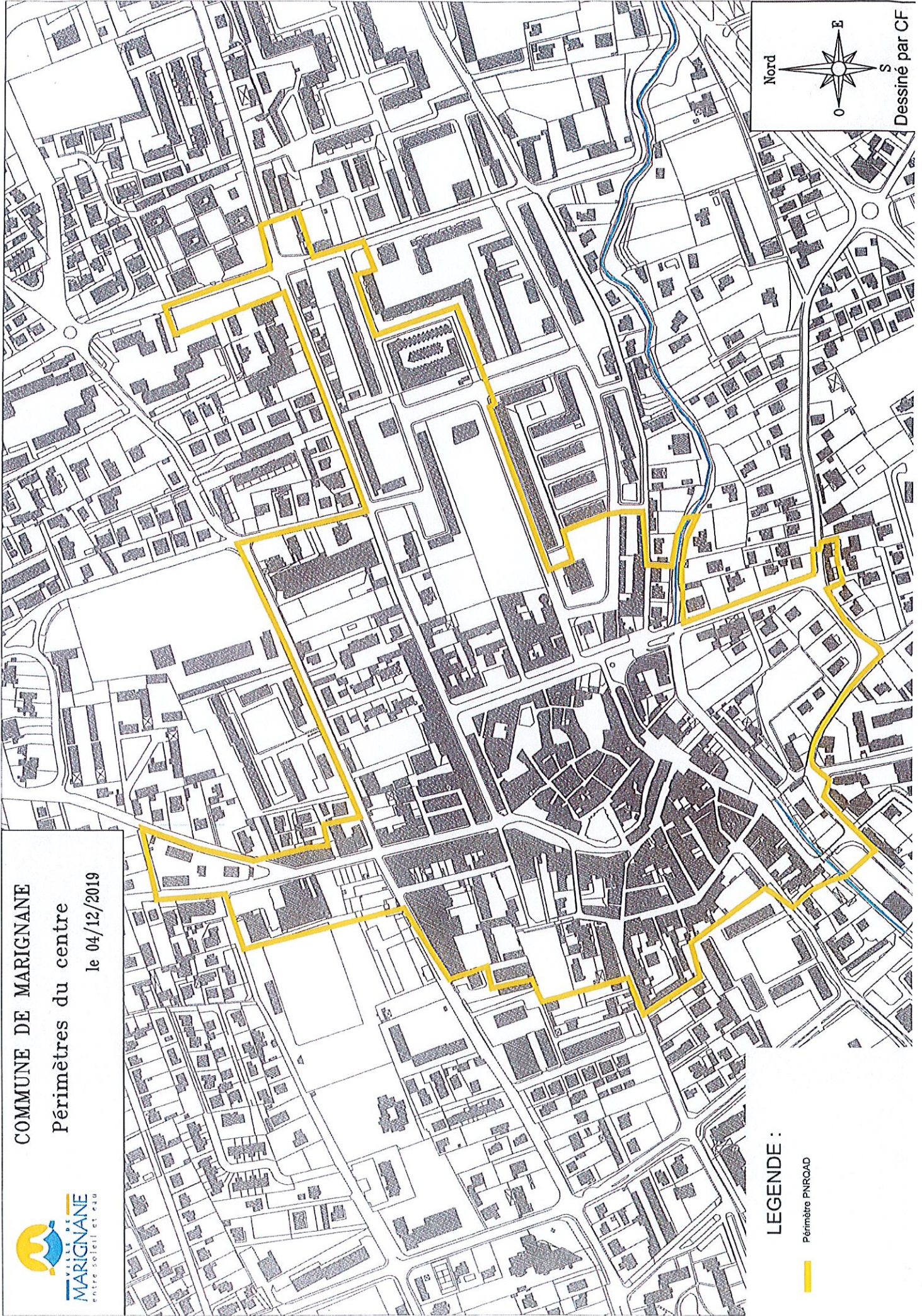
PROTECTION DES PIETONS

BALISAGE DU CHANTIER

INSTALLATION D'UNE GRUE MOBILE

AVIS/OBSERVATION Direction de l'Aménagement Urbain

AVIS/OBSERVATION du Directeur Général des Services Techniques



Dessiné par CF

LEGENDE :

Périmètre PNRQAD

